



BULLETIN D'INFORMATION EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE BELCODENE

EDITORIAL

Mes chers administrés,

Une nouvelle année scolaire commence pour nos enfants.

La rentrée, à l'école du village, s'est passée dans les meilleures conditions, aucun changement important n'étant intervenu dans l'organisation générale.

L'effectif de l'école est maintenant de 97 élèves.

Un nouveau système de restauration a été inauguré. Les repas sont délivrés par une maison spécialisée.

Les travaux d'édification du restaurant scolaire sont engagés.

En un peu plus d'une décennie, quelle évolution dans la prise en charge de la scolarité de nos enfants !

Certains qui poursuivent encore leurs études, se souviennent de la classe unique installée alors dans l'actuelle salle du Conseil de la Mairie.

Le chemin parcouru est important.

C'est un peu la fierté du village que de s'être adapté dans d'aussi bonnes conditions, aux nouveaux besoins.

Votre Maire
Maurice-Séverin COLLOMB



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 30 MAI 1991

DÉLIBÉRATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le **trente Mai**, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Mai 1991.

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, Mmes Anne-Marie SILVIA, Henriette MARCELLIN, MM. Nicolas BELET, Maurice BERENGER, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Absents :

Excusés : Louis LONG ;

Procurations : M. LONG à M. MONTY

Secrétaire de Séance : Nicolas BELET.

Le PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est approuvé à l'unanimité des présents.

- CARREFOUR C.D. 46 B, EGLISE/ECOLES : La commune participe au projet du département à hauteur de 50 000F.
- MARCHE DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : M. le Maire informe le Conseil de la publication de l'appel d'offres ouvert lancé pour ces travaux. Le Conseil approuve le lancement du marché et le programme des travaux y annexé.

PROJET D'ÉQUIPEMENT RADIO DE LA POLICE MUNICIPALE : Le Conseil approuve à la majorité sous réserve de consultations supplémentaires et d'échelonnement de paiements.

VOLS DE CHAISES ET DE MATÉRIELS : M. le Maire informe le conseil du vol de 27 (vingt sept) chaises à la Salle du Temps Libre et d'une scie circulaire dans le garage communal. Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

PROJET DE CENTRE AÉRIÉ : M. le Maire informe le Conseil de l'enquête lancée.

Le Conseil approuve le projet d'organisation d'un centre aéré, mais n'est d'accord ni sur les classes d'âge proposées ni sur les horaires.

Une commission composée de MM. GOFFRE, MICHEL, MORENO, SIRGUE va réétudier le projet et déposera ses conclusions.

RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE : M. le Maire informe le Conseil de l'obligation, pour la commune, de procéder à un recensement complémentaire, en octobre 1991. Accord du Conseil. Recensement de régularisation.

LETTRE DE M. Jean LONG ET DE M. ARESTEN : M. le Maire informe le Conseil de la demande de MM. ARESTEN et LONG, relative à une servitude sur le terrain communal sis derrière l'école et cadastré section A N443 & 519.

Pas de réponse du Conseil dans l'immédiat.

PARKING A L'ÉCOLE DE BELCODENE : M. PIN demande que soit relancé le projet de parking aménagé sur les drains, en face d'École.

RÉGULARISATION DES CONSTRUCTIONS EN INFRACTION : M. MORENO pose le problème des constructions en infraction, faisant l'objet d'une demande de régularisation par les contrevenants.

Le Conseil adopte la position suivante : Pas de régularisation "a posteriori".

PROJET DE PISCINE INTERCOMMUNALE : M. GOFFRE informe le Conseil de la relance du projet de piscine intercommunale. Le Conseil émet un avis défavorable quant à la participation à un tel projet.

DEMANDE DE BRANCHEMENT SUR LE RÉSEAU SIBAM D'UN HABITANT DE FUVEAU : M. le Maire informe le Conseil de la demande de MME & M. MEISTER-SENNEGON, en vue de l'alimentation de leur habitation à partir d'un branchement sis à la hauteur de la borne à incendie de l'Albinotte.

Avis favorable du Conseil. La tranchée de raccordement devra suivre les bas côtés du CD 46.

OBJET :
CONCOURS DE SERVICE
D.D.E.
AIRE DE JEUX
N91 - 015

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE le concours de service de la direction Départementale de l'Équipement des B.D.R., pour assurer l'étude et la Direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage :

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX située sur le territoire de la Commune de BELCODENE.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe de la présente délibération.

OBJET :
PROGRAMME FORESTIER 1991
N91 - 018

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, décide d'approuver le programme 1991 de travaux forestiers proposé par l'O.N.F. :

Elagage sur 1/3 de la hauteur des plantations âgées de 13 ans, broyage des rémanents, suppression de nids de chenilles processionnaires.

pose de barrières, résorption de dépôts d'ordures sur l'ensemble de la forêt communale.

FINANCEMENT :

Conseil Général :	20.000 F
Commune :	27 440 F
TOTAL PROJET :	47 740 F

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins actuels en Electrification Rurale concernent les quartiers "LES ROUX, LE GRAND LOT et LES QUATRE CHAPEAUX".

Les travaux à réaliser ainsi que leur évaluation font l'objet du dossier de Demande d'Inscription établi par la D.D.E. des BdR, dont le montant s'élève à 420 000F.

Le Financement sera assuré par la Commune avec l'aide du F.A.C.E., de l'E.D.F. et de la D.G.E., avec récupération de la T.V.A, au titre du programme 1991 d'Electrification Rurale.

Le Conseil Municipal oui cet exposé et décide :

d'adopter le dossier présenté dont l'évaluation s'élève à 420 000 F TTC,

de solliciter l'approbation de ce dossier auprès du Conseil Général des BdR qui répartira les subventions correspondantes dans le cadre des travaux d'Electrification Rurale, Programme 1991.

OBJET :
APPEL D'OFFRES OUVERT
N91 - 020

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération N91 - 001 en date du 23 janvier 1991, portant approbation du projet de restaurant scolaire, présenté par la commission des Travaux et des Ecoles et dressé par M. Jean d'ADHEMAR DE LANTAGNAC, architecte DPLG,

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, à l'unanimité des présents,

DECIDE D'APPROUVER la procédure d'appel d'offres ouverts, lot par lot, relative au projet de restaurant scolaire, à intervenir.

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire pour diligenter cette procédure.

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, l'arrêté Municipal en date du 29 mai 1991,

Après délibération, à l'unanimité des présents,

DECIDE le montant du prix des repas servis par la Commune de BELCODENE aux enfants fréquentant la Cantine, et domiciliés sur le territoire communal, est fixé, pour l'année 1991 - 1992 à : 12 francs (douze francs).

L'encaissement du prix de ces repas sera réalisé par l'intermédiaire de la régie des recettes créée à cet effet,

le recouvrement des droits constatés seront effectués sur délivrance de quittances à souche (Tickets)

la distribution de ces tickets sera effectuée, en Mairie, les 1er et 3ème Mercredi de chaque mois, de 15 à 17 heures.

Conforme au registre des délibérations,

Belcodène, le 30 Mai 1991

Le Maire,

Maurice COLLOMB.

SEANCE DU 23 AOUT 1991

DÉLIBÉRATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le Vingt trois Août, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Août 1991 ;

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, MMES Anne-Marie SILVIA, MM. Nicolas BELET, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Absents : MM. Maurice BERENGER, LUIS LONG, MM Henriette MARCELLIN

Excusés :

Procurations :

Secrétaire de Séance : Christian SIRGUE.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est approuvé à l'unanimité des présents.

M. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DE L'INTERVENTION DE M. VIGOUROUX POUR LA GALERIE

DEMANDE DE M. GANADJIAN POUR PASSAGE DE CONDUITE D'EAU : Dossier transmis à l'ONF.

DEMANDE DE TERRAIN POUR IMPLANTATION D'ATELIER : M. le Maire informe le Conseil de la demande de la Ste Fibra Pierre relatif au terrain de la Pomme.

Le terrain sera classé en conséquence au P.O.S.

Avis favorable à l'implantation.

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE : Le Conseil émet un avis favorable à l'augmentation des horaires d'ouverture. La gérante sera convoquée pour plus de précision sur l'évolution du travail et du trafic.

Centre aéré : M. BELET poursuivra l'étude.

OBJET :

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
RESTAURANT SCOLAIRE**

Information sur l'appel d'offres lancé pour la construction du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération N91-001 du 23 Janvier 1991, portant approbation du projet de restaurant scolaire et en confiant la maîtrise

d'oeuvre à M. D'ADHEMAR de LANTAGNAC, architecte DPLG,
Vu, la délibération N91-020 approuvant la mise en oeuvre de la
procédure d'appel d'offres ouvert, lot par lot,

Vu, l'arrêté du Maire en date du 17 juin 1991 désignant les
membres de la Commission d'ouverture des plis relatifs à cet
appel d'offre,

Considérant les résultats consignés dans le procès verbal d'ou-
verture des plis de la séance du 25 juillet 1991,

Vu, le Code des marchés Publics, et notamment les articles 38,
38 bis, 283, 295 et suivant,

Considérant qu'il y a lieu de suivre les recommandations de la
Commission d'ouverture des plis :

Après délibération, à l'unanimité des présents,

**D'APPROUVER LE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX A INTER-
VENIR ENTRE LA COMMUNE ET LES ENTREPRISES
SUIVANTES :**

DÉLIBÉRATIONS

OBJET :
**TAXE PROFESSIONNELLE
CENTRALE MEYREUIL**

Sur Proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, l'avis favorable émis par le Bureau du Conseil Général des
Bouches-du-Rhône, en date du 24 juillet 1991.

**DECISION D'APPROUVER LA REPARTITION SELON L'ETAT
FOURNI** relatif à la répartition du produit des sommes affectées
au fonds départemental de la taxe professionnelle, dit écrêtement
provenant du groupe 5, de Meyreuil,

OBJET :
**ACQUISITIONS
RAMPAL Jean - MONTALTI Augusta
Place du Cercle
N91 - 023**

DECISION

La délibération N90-047 en date du 9 Novembre 1990 est annu-
lée.

Il est décidé de l'acquisition par la commune de Belcodène de la
parcelle cadastrée section a N459, pour une contenance de
environ 292 M2, appartenant à M. Jean RAMPAL, pour un prix de
227 000 F (deux cent vingt sept mille francs).

De la parcelle cadastrée section A N465, pour une contenance
de 96 M2, appartenant à MME Augusta MONTALTI épouse RAM-
PAL, pour un prix de 3 000 F (Trois mille francs)

De la parcelle cadastrée section A N466, pour une contenance
de 190 M2 environ, appartenant à MME MONTALTI Augusta,
épouse RAMPAL, pour le Franc symbolique.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les actes correspon-

dants et tout document y afférent.

OBJET :
ACCORD DE SERVITUDE

M. le Maire rappelle la lettre de M. Macheras demandant une
servitude de passage pour véhicule sur la propriété communale
où a été aménagé un jardin d'enfants. (Section B N455)

La discussion s'engage sur la nature, l'opportunité et les précé-
dents relatifs à la servitude réclamée par M. MACHERAS.

A l'issue de la discussion le texte suivant est proposé au Conseil
Municipal :

"Une ouverture piétonnière, donnant accès au domaine commu-
nal où a été réalisé le jardin public d'enfants est accordée à
M. Fernand MACHERAS pour la parcelle cadastrée section B
N334.

En aucun cas le passage d'un véhicule privé ne sera admis."

Votent POUR ce texte : MME SIVIA, MM. BELET, MICHEL,
MINIHI, MONTY, MORENO, PIN, SIRGUE ;

Votent CONTRE ce texte : M. le Maire, MM. COLLOMB, GOF-
FRE, SANTONI. Ces dernier demandant l'attribution d'une
servitude complète.

En conséquence une servitude de passage piétonnière de UN
mètre environ est accordée à M. Fernand MACHERAS, relatif à
la propriété qu'il possède, cadastrée section B N334, jouxtant le
domaine communal.

DÉLIBÉRATIONS

Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge du deman-
deur qui devra diligenter la procédure.

Le plan de bornage en cours sera modifié en conséquence.

INFORMATION

**Dans la perspective des fêtes de fin
d'année, toutes les personnes âgées de
65 ans et au-delà, sont priées de se faire
connaître rapidement en Mairie.**

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
Gendarmerie Gréasque :	42.58.80.02
Centre Anti Poison :	91.75.25.25
Service Urgence Main :	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End :	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00) :	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

▶ OCTOBRE

6 Octobre	BLANCHER - Auriol	Tél : 42.04.70.53
13 Octobre	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43
20 Octobre	DERVAUX - Roquevaire	Tél : 42.04.20.51
27 Octobre	DUCLoux - Peypin	Tél : 42.04.86.86

▶ NOVEMBRE

1 Nov.	GILLIBERT - Peypin	Tél : 42.04.96.16
3 Nov.	JOUBE - La Bouilladisse	Tél : 42.62.97.12
10 Nov.	La Croix Verte	Tél : 42.04.80.30
11 Nov.	MANTEAU - Pont-de-l'Etoile	Tél : 42.04.04.05
17 Nov.	MONVILLE - St Zacharie	Tél : 42.72.90.01
24 Nov.	MOSCA - Auriol	Tél : 42.04.30.34

▶ DECEMBRE

1 Déc.	ROUGIER-CHEVALIER	Tél : 42.04.20.40
8 Déc.	BLANCHET - Auriol	Tél : 42.04.70.53
15 Déc.	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43
22 Déc.	DERVAUX - Roquevaire	Tél : 42.04.20.51
25 Déc.	DUCLoux - Peypin	Tél : 42.04.86.96
26 Déc.	GILLIBERT - Peypin	Tél : 42.04.96.16
29 Déc.	JOUBE - La Bouilladisse	Tél : 42.62.97.12

▶ JANVIER

1er Janvier	LA CROIX VERTE	Tél : 42.04.04.05
-------------	----------------	-------------------

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

CABINET MÉDICAL : (42.72.53.81)

- ➔ Mercredi après midi : Dr MONTY
- ➔ Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

- ➔ Le 4ème Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

- ➔ Tous les jeudis à 16 heures

PERMANENCE DES ELUS (Samedi matin en Mairie)

SEPTEMBRE

7 :	Mme MARCELLIN
14 :	M. MICHEL
21 :	M. MONTY
28 :	M. MORENO

OCTOBRE

6 :	M. PIN
13 :	M. SANTONI
20 :	Mme SILVIA
27 :	M. SIRGUE

NOVEMBRE

3 :	M. BELET
10 :	M. GOFFRE
17 :	M. LONG
24 :	Mme MARCELLIN
31 :	M. MICHEL

DECEMBRE

7 :	M. MONTY
14 :	M. MORENO
21 :	M. PIN
28 :	Mme SILVIA

LE CARNET

Naissances :

GHIO Florence	le 7 Juin 1991
MAURICE Manon	le 21 Juin 1991
GUYOMARC'H Fabien	le 11 Juillet 1991
JACQUIN Cyril	le 23 Juin 1991
HERVE Julien	le 7 Septembre 1991

Mariage :

TEMPLIERS Georges et TORRES Eveline le 27 Juin 1991

ACTIVITES COMMUNALES

Le lundi 29 Juillet 1991, les fonts baptismaux ont été solennellement réintégrés à l'église par une messe d'action de grâce célébrée la veille par le Père GAUTIER, curé de la paroisse, en présence de Monsieur Maurice COLLOMB, Maire de Belcodène.

Comme en témoignent les inscriptions gravées dans la pierre, ce monument avait été offert au village il y a tout juste 130 ans par l'un de ses paroissiens, Léandre ESTIENNE ; le recteur (c'est à dire le curé) étant le Père OLIVE.

Retirés de l'ancienne église avant sa démolition, ils étaient entreposés depuis une vingtaine d'années aux ateliers municipaux sous la Salle du Temps Libre.

Ils retrouvent aujourd'hui leur place dans notre communauté et chacun, selon ses convictions, pourra apprécier l'intérêt et le bien fondé de ce retour.

Ensemble religieux, les fonts baptismaux sont pour la majorité de nos anciens l'un des symboles de leur engagement dans la religion catholique par le baptême qu'ils y reçurent.

Objet historique, ils appartiennent au PATRIMOINE local qui, comme chacun le sait maintenant est l'héritage collectif qui se confond avec l'histoire de notre peuple, véritable point d'ancrage du présent... et du futur.

Ce patrimoine comprend certes les monuments, les objets de toute nature (religieux ou païens) parvenus jusqu'à nous ; mais aussi, ce sont des traditions, des coutumes, le travail des champs ou de la mine, une chanson ou encore, toutes les valeurs morales enseignées et affinées par les générations qui nous ont précédées.

La sauvegarde de cet héritage c'est l'affaire de tous et l'intérêt manifesté par cette célébration nous incite à poursuivre des recherches dans cette voie.

Pour cela, qu'il nous soit permis d'en appeler à la mémoire des uns et à la bonne volonté des autres afin qu'ensemble nous puissions un jour écrire l'histoire du village et offrir ainsi à nos enfants, avec des raisons supplémentaires d'être heureux, de solides raisons d'être fiers.

Pour conclure, précisons que les activités culturelles étant, au même titre que les activités sportives et artistiques, du ressort de l'ASCB c'est donc dans le cadre de cette association qu'un programme est déjà à l'étude et nous invitons bien cordialement les personnes intéressées à nous contacter.

J. HASS

Vice Président de l'ASCB

LE 14 JUILLET 1991 A BELCODENE

Il n'est pas nécessaire de faire ici un compte rendu bien précis de toutes les festivités que le COMITE DES FETES DE BELCODENE avait mises au point pour ces 3 jours de fêtes puisque tout le village y était !

Ces quelques mots surtout pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de la fête.

➔ Les concours de boules de ces 3 journées ont remporté de francs succès.

Il faut remercier :

➤ La Municipalité de Belcodène,

➤ l'Epicier BERENGER

➤ Le Bar CRILOU et

➤ La société AGL

Pour les indemnités dont ils ont bien voulu doter ces concours.

➔ Les jeux traditionnels pour les enfants et les promenades à poney du Samedi après midi ont très bien marché également. Une innovation cette année avec une fabuleuse course au trésor. Le Comité des Fêtes a largement récompensé tous les participants.

Un remerciement à la municipalité de BELCODENE et à la Boulangerie LOTH qui ont participé financièrement à la dotation de ces jeux.

Le Comité des fêtes remercie également Mme SAURE Danielle et Mr COLLOMB Marcel qui ont bien voulu prêter leur concours à l'organisation de cette après-midi consacrée à nos jeunes et qui ont su comme les années précédentes et avec l'aide de nombreux parents faire que le 14 juillet soit aussi la fête des enfants.

La chorale de Belcodène a également fait la fête avec nous et nous a fredonné quelques uns de ses chants favoris. Merci mesdames et Messieurs pour votre prestation.

➔ Le traditionnel repas et le grand bal qui suivait ont connu une participation encore supérieure aux années précédentes ce qui a occasionné quelques petits flottements dans l'organisation, bien vite rattrapés et que chacun aura l'indulgence de pardonner.

➔ Les enfants ont eu droit à leur retraite aux flambeaux et les flon flons de la fête ne se sont éteints que tard dans la nuit.

➔ Cette année, pour la première fois, étaient prévues au programme des rencontres de football qui se sont déroulées sur le petit stade de l'école.

Deux équipes de jeunes, deux équipes féminines et quatre équipes masculines ont pu exprimer tout leur talent tout au long de cette matinée du 13 qui s'est terminée par un apéritif offert par le Comité des Fêtes avec remise des récompenses.

On a pu reconnaître dans les gradins le bras droit de Michel PLATINI ; des contacts devraient avoir lieu avec certains de nos joueurs....

Chez les jeunes :

BERENGER Thierry, HELFER Raphaël, DENICAN Frédéric, DU-REY Adrien, BISACCIA Jérôme et PERALI Julien ont eu finalement raison de RUIZ Gilles, SILVIA Nicolas, DUREY Renaud, BISACCIA Julien, MIKAKE Mathieu et DUPONT Didier.

Bien qu'ayant perdu le premier match 3 à 1, ils ont gagné le second par 4 à 0.



Chez les féminines :

BLANC Yvette, BOUFFIER Claudine, PIN Colette, HELFER Solange, COQUERAN Evelyne, MICHEL Martine et MACHERAS Andrée ont battu par 3 buts à 1 MAUREL Nadège, COQUERAN Anick, LONG Véronique, MAUREL Ingrid, STORAÏ Vanessa, GEORGE Josée et BOGI Virginie.

Le trophée remporté sera remis en jeu l'année prochaine, avis aux amatrices qui voudraient le leur ravir.



Cette matinée sportive n'aurait pu se faire sans l'aide apportée au Comité des Fêtes par Ange AZAM, Georges ESTIENNE et Norbert SILVIA sont au niveau organisation qu'arbitrage.

Les récompenses furent des trophées, des coupes, des médailles des tee shirts, des casquettes, des briquets, des porte-clefs, des pin's.

Remerciements, à la Sté KRUSTANOR, au Crédit Municipal de Marseille à la SMC, au Casino la Destrousse, à la Société TOTAL GAZ et au Conseil Général des Bouches-Du-Rhône qui ont participé avec le Comité des Fêtes de Belcodène aux récompenses offertes aux équipes.

AVIS

Les articles concernant "Lou Messagié" peuvent être déposés en Mairie à n'importe quel moment du mois.

✍ A vos plumes

AVIS

Une invitation, dont la date sera fixée ultérieurement, vous sera faite par la municipalité à l'occasion de l'inauguration du jardin d'enfants, du carrefour de l'église et de la classe supplémentaire.

Chez les hommes :

PASQUIER Jean-Claude, ROUBAUD André, TAGLIAFERRO Frédéric, MABROUK Gérard et GEORGES Stéphane sont sortis vainqueur du tournoi et remettrons également leur trophée en jeu l'an prochain.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASCB SECTION JUDO

Ca a chauffé sur les tatamis !

L'équipe de Judo Club de Belcodène a été reçu respectivement par Nans les Pins et St Zacharie les 1er et 2 JUIN 1991.

Ces tournois ont permis à nos jeunes judokas de remporter des victoires dont voici le palmarès :

1er JUIN 1991 A Nans Les Pins Après midi

Moins de 18 kg :	Jean-Baptiste SCHANG	
Moins de 20 kg :	Thomas PASQUIER	médaille de bronze
Moins de 21 kg :	Jérôme LONG	médaille d'argent
Moins de 23 kg :	Jérôme CILIA	médaille d'argent
	Laurine CONTANTINI	médaille de bronze
Moins de 27 kg :	Nicolas JULLIEN	médaille de bronze
Moins de 30 kg :	Raphaël HELFER	médaille d'argent
	Jean-Michel POLETTI	médaille d'argent
	Alexandre CILIA	médaille de bronze
Moins de 38 kg :	Virginie BOGI	Médaille d'or
	Aurélie TORRES	médaille d'argent
	Cécile GUIGNARD	médaille de bronze
Moins de 48 kg	Pierre GUIGNARD	médaille d'or
Moins de 55 kg	Laétitia DAGORNE	médaille de bronze
Toutes Categories	Laurent JULLIEN	Médaille d'argent

2 JUIN 1991 St ZACHARIE Toute la journée

➔ La matinée en individualité

➔ L'après-midi par équipe

Moins de 18 kg	J. Baptiste SCHANG	médaille d'argent
	Brian POLETTI	médaille de bronze
Moins de 20 kg	Thomas PASQUIER	médaille d'or
	LONG Jérôme	médaille d'argent
Moins de 23 kg	Cilia JEROME	médaille de bronze
Moins de 30 kg :	Raphaël HELFER	médaille d'or
	Julien BISACCIA	médaille d'argent
	CILIA Alexandre	médaille de bronze
	Ghislain POLETTI	médaille de bronze
	Jean-Michel POLETTI	médaille de bronze
Moins de 38 kg	Virginie BOGI	médaille d'or
	Cécile GUIGNARD	médaille de bronze
Moins de 48 kg	Pierre GUIGNARD	médaille d'or

Le judo Club de Belcodène a remporté par équipe, la 3ème coupe l'après-midi.

Lors de ces deux tournois plusieurs clubs se sont donc rencontrés. A savoir, St ZACHARIE, Nans les Pins, St THYS et Belcodène.

Le 22 juin 1991 le judo Club de Belcodène recevait dont à son tour St ZACHARIE et Nans les Pins.

Cette rencontre sportive se déroulait dans la cour de l'ancienne école et fut très appréciée de tout le public venu nombreux pour encourager nos belcodénois et nos jeunes invités.

Le soleil de Juin était au rendez-vous et ce tournoi qui dura toute l'après-midi permis à nos judokas en herbe d'obtenir le palmarès suivant :

1ère poule

Moins de 21 kg	Thomas PASQUIER	médaille d'or
	J. BAPTISTE shany	4ème

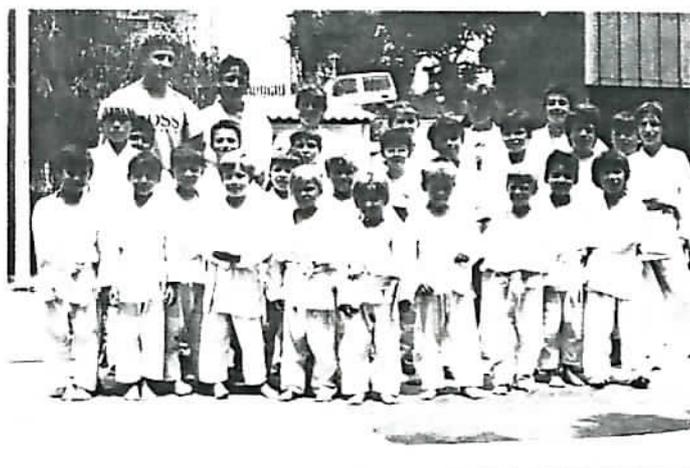
2ème poule

	Jérôme LONG	4ème
Moins de 22 kg	Jérémy CILIA	médaille de bronze
	Frédéric PENALLI	4ème
Moins de 23 kg	Jérôme CILIA	médaille de bronze
	Jérémy DURAND	4ème
Moins de 25 kg	Nicolas JULLIEN	médaille d'argent
Moins de 30 kg	Raphaël HELFER	médaille d'argent
	Alexandre CILIA	4ème
Moins de 33 kg	Julien BISACCIA	médaille de bronze
	Adrien DUREY	4ème.
Moins de 40 kg	Jean-Emmanuel RIHET	
	Cécile GUIGNARD	4ème
Moins de 42 kg	Pierre GUIGNARD	médaille de bronze
	Virginie BOGI	4ème
Moins de 50 kg	Marjorie DAGORNI	4ème
Toutes Categories	Laurent JULLIEN	Médaille de bronze

A la fin de ce tournoi, M. le Maire a remis les médailles et les coupes (Belcodène : 3ème coupe) et a tenu à féliciter tous les enfants de leur participation et également leur professeur : "Fabrice".

Tous les parents tiennent à remercier également "Fabrice" le professeur pour son sérieux et sa gentillesse.

Cette journée s'est clôturée par un apéritif et une Merguez-party.



INFORMATION MUSICALE SUR BELCODENE

A l'occasion de la rentrée scolaire 91/92 Mme TOCHE professeur de piano, tient à rappeler à ses élèves son numéro de téléphone : 42.62.93.52.

Elle recevra les inscriptions pour les anciens et les nouveaux élèves le lundi 2 septembre 1991 DE 10h à 15h et de 19h à 21h (à son domicile) (par téléphone).

RESULTATS DU CONCOURS DE PIANO DES ELEVES DE Mme TOCHE PRESENTES A LA FEDERATION FRANCAISE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE ET D'INSTRUMENTS (F.F.P.M.I)

Le 7 juillet 1991 à Belcodène.

Ont obtenu sur 21 élèves présentés, 8 premières mentions avec médailles, 7 premières mentions et 6 deuxièmes mentions.

Le village de Belcodène a été à l'honneur avec :

POLI Sandra - 1ère mention avec médaille (Supérieur I) 95/100

LOUIS Christelle - 1ère mention avec médaille (Supérieur I) 92/100

BONORA Pierre - 1ère mention avec médaille (Supérieur I) 90/100

MENTION Muriel - 1ère mention avec médaille (Moyen II) 95/100

DELFOUR Olivier - 1ère mention (Elémentaire II) 86/100

DALMASSO Nathalie - 1ère mention (Elémentaire II) 85/100

MATHY Audrey - 1ère mention avec médaille (Elémentaire I) 90/100

MENTION Natacha - 1ère mention (Elémentaire I) 86/100

BOGI Virginie - 2ème mention (Elémentaire I) 77/100

MENTION Anne - 1ère mention (Préparatoire II) 87/100

RHIÉ J.Emmanuel - 2ème Mention (Préparatoire I) 80/100

VITIELLO Thomas - 1ère mention avec médaille (Débutant II) 92/100

PIN Sophie - 1ère mention avec médaille (Débutant II) 90/100

ABRAINI Noémie - 1ère mention (Débutant II) 87/100

CAMPANELLE Amandine - 1ère mention (Débutant II) 85/100

FRANCHITO Sonia - 2ème mention (Débutant II) 77/100

CASSAGNE Marie - 1ère mention avec médaille (Débutant I) 90/100

LOUIS Cécile - 1ère mention (Débutant I) 86/100

PATRONI Cécile - 2ème mention (Débutant I) 80/100

GERMER Emilie - 2ème mention (Initial I) 80/100

LONG Marie-Eve - 2ème mention (Initial I) 80/100

Toutes nos félicitations à ces jeunes musiciens, ainsi qu'à leur dévoué professeur.

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELCODENE

SALUT LES COURAGEUSES!!

La gymnastique reprendra dès le mois d'octobre à raison de 2 heures par semaine.

Pour de plus amples informations venez nous retrouver le

VENDREDI 27 SEPTEMBRE À 18H30

SALLE DU TEMPS LIBRE.

Le professeur de gymnastique présentera son

programme 91-92

Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Un apéritif "TONIC" vous sera offert

N'oubliez pas SPORT = SANTE

Alors à bientôt

Anne-Marie SILVIA

RESPONSABLE SECTION GYMNASTIQUE

A NOTER : toutes les activités de l'ASCB reprendront en octobre prochain.

L'inscription des enfants au judo se fait auprès de Georges ESTIENNE, Président de L'ASCB.

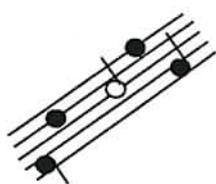
MUSIQUE AU TEMPS LIBRE

AVEC LE GROUPE JOOLI VILAN

Ses Compositions

Hommage à John LENNON

Aller-Simple pour le Rock des années 70



GERARD DICIACCIO

Ses chansons

Un clin-d'oeil à CABREL

SALLE DU TEMPS LIBRE

BELCODENE

DIMANCHE 20 OCTOBRE

15 H 00

VENEZ-NOMBREUX !!

LA VIE DE LA REGION

LES HOULLERES DE PROVENCE A LA CROISEE DES CHEMINS

L'avenir du groupe IV de la centrale thermique de Gardanne est un des grands dossiers industriels de notre région.

L'équipement de ce groupe avec une chaudière à lit fluidisé circulant aurait des retombées non négligeables sur un emploi, l'avenir industriel et les recettes fiscales des communes du bassin minier. Il permettrait de maintenir l'exploitation charbonnière et assurerait une dépollution quasi complète en répondant dans ce domaine aux normes européennes. Il permettrait également de valoriser les savoir faire techniques français puisque c'est à la technologie de notre pays que l'on doit ce type d'équipement.

L'enjeu est donc d'importance pour notre région qui souffre déjà si cruellement des fermetures d'entreprises.

La commission de Bruxelles a décidé d'octroyer une subvention de 130 millions de francs pour aider à la réalisation de cet équipement. C'est un choix positif. Il appartient désormais au gouvernement français de faire les choix qui s'imposent.

De nombreuses communes ont déjà fait connaître leur assentiment à ce projet. La Commune de BELCODENE pour sa part, a décidé de s'associer à la campagne de sensibilisation en participant à la grande fête du 29 septembre au cours de laquelle une déclaration solennelle des élus sera faite.

Déclaration solennelle qui est l'aboutissement de diverses réunions de travail qui ont rassemblé, hier au delà des clivages politiques, les élus des communes du bassin minier autour de Roger MEI Maire de Gardanne, vice Président du Conseil Général et pour lesquelles Patrick PIN Adjoint au Maire et Adrien MICHEL Conseiller Municipal ont été délégués par Maurice COLLOMB Maire de BELCODENE pour représenter la commune.

Nous vous invitons tous, belcodenoises et belcodenois, à faire connaître votre volonté de voir se poursuivre l'activité du groupe IV en participant au grand rassemblement organisé le dimanche 29 Septembre 1991 à Gardanne pour soutenir vos élus dans leur volonté de voir se réaliser ce projet vital pour la région.

Programme de l'après-midi du 29 septembre 1991

- ☎ 16h30 - Rassemblement devant l'hôtel de ville de Gardanne
lecture de la déclaration solennelle des élus du Bassin Minier
- ☎ 17h00 - Spectacle gratuit Michel FUGAIN
Exposition et présentation d'une maquette de chaudière à lit fluidisé circulant avec illustrations vidéo.

Les solutions aux mots croisés n° 8 seront communiqués dans le prochain numéro.

ACADÉMIE

d' Aize

EXTRAIT

DÉPARTEMENT
des Bouches-du-RhôneDu registre des Procès-Verbaux des délibérations du
Conseil départemental.

OBJET :

Belcodène
Transformation
en école mixte
de
l'école de garçonsSÉANCE du 2 février mil huit cent ~~soixante~~ quatre vingt

L'an mil huit cent quatre vingt et le deux
février à deux heures de l'après-midi le Conseil départemen-
tal de l'Instruction Publique s'est réuni dans la salle
ordinaire de ses séances

Étaient présents

Mo. Mo. Vésiot, Inspecteur d'Académie, vice-président,
l'abbé Gayan d'Augery, vicaire de Noye d'Aize,
Weyl, grand rabbin du culte israélite,
Bezius, Président du consistoire protestant,
Bayan, Inspecteur d'Académie honoraire,
Camonis de Tence, Procureur de la République,
Pautrier, Conseiller général,
Castillon, i/s
Bauer,
Ricari, Inspecteur primaire secrétaire.

En l'absence de Mo. le Préfet, président, Mo. l'Inspecteur
d'Académie, vice-président, prend place au fauteuil

Le Conseil municipal de Belcodène a demandé par
sa délibération en date du 9 novembre dernier que l'unique
école publique de la commune, spécialement affectée aux garçons, soit
transformée en école mixte.

Cette demande est justifiée d'une part par le peu d'impor-
tance de la population et de l'autre par la nécessité de ne pas

laisser plus longtemps les jeunes filles privées de tout moyen d'instruction,
l'instituteur qui est marié et qui jouit de toutes les sympathies des
habitants présente à d'ailleurs toutes les garanties de moralité.

Mo. l'abbé Payan d'Augères craint que le fait de
confier une école mixte à un instituteur ne soit contraire aux
instructions ministérielles et aux décisions prises jusqu'à ce jour
par le Conseil départemental dans des affaires de même nature.

Mo. le Président répond que, ainsi qu'il l'a dit,
l'instituteur actuel présente des garanties de moralité telles que la
transformation en école mixte avec l'instituteur actuel tout la femme
serait chargée des travaux à l'aiguille ne lui a paru offrir que des
avantages; dans le cas d'ailleurs où l'instituteur actuel serait changé
plus tard rien ne s'opposerait à ce que la dite école mixte fut dirigée
par une institutrice.

Le Conseil;

Vu la délibération du Conseil municipal,

Vu le rapport de Mo. l'inspecteur d'Académie,

Vu l'article 52 de la loi du 15 Mars 1850,

Décide:

la transformation en école mixte de l'école publique de garçons de
Belcodère.

Pour Copie conforme
Le Secrétaire Général.



1
Jury